

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> MAILROOM X-RAY MACHINE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 15015-141097/A	<b>Date</b> 2014-08-28
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 15015-141097	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-916-65633	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv916.15015-141097	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-10-08</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Emond, Linda A.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv916
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-4014 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3814
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> GOVERNOR GENERAL DOME BLDG 1 SUSSEX DR. OTTAWA Ontario K1A0A1 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de  
l'équipement scientifique, des produits photographiques et  
pharmaceutiques  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
6. Accords commerciaux

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

### **Liste des annexes**

Solicitation No. - N° de l'invitation

15015-141097/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

15015-141097

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv91615015-141097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe A      Besoin / Base de paiement  
Annexe B      Exigences techniques obligatoire  
Annexe C      Liste Complete des Directeurs

**TITRE** Machine à rayons x**PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX****1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

**2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail sous « Annexe A ».

**3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

**4. Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

**PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES****1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

## 1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T

Condition du matériel

2014-06-26

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumission.

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)  
 Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)  
 Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.htm> 1). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.
- 3) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

## 1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

### 1.1.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Installation et étalonnage de l'instrument;

Veuillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée \_\_\_\_\_ jours civils suivant la livraison et durera \_\_\_\_\_ jours civils.

### 1.1.2 Formation

Séance de formation pour le personnel de la salle de courrier, d'une durée minimale de deux jours, pendant la période comprise entre 9 h et 16 h (HAE);

Les séances de formation doivent être offertes aux employés susmentionnés, répartis en deux groupes; les deux séances doivent avoir lieu au cours de la semaine suivant la livraison de la machine à rayons X

La séance de formation doit être effectuée au plus tard un (1) jour après l'acceptation du matériel;

Une seconde séance de formation pourrait faire l'objet d'une demande de service et, le cas échéant, elle devrait avoir lieu dans les deux (2) semaines suivant la prestation de la première séance de formation.

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus 10 utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place doit être offerte dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant l'installation.

Veuillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

---



---



---

#### 1.1.3 Rapport:

Un rapport relatif aux essais de fuite de rayonnement et un rapport d'étalonnage

Consentant: oui \_\_\_\_\_ non \_\_\_\_\_

#### 1.1.4 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Soutien technique, disponible 24 heures par jour, du lundi au vendredi; assurance qu'un technicien qualifié peut se rendre sur place, de 4 à 8 heures après un appel, afin d'effectuer des réparations;

Veuillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission : (pour information seulement):

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation).  
Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

---



---

- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes

principales.

---



---

- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.
- 
- 

- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.
- 
- 

#### 1.1.5 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : \_\_\_\_\_

Numéro de modèle ou de la pièce : \_\_\_\_\_

Documentation jointe : Oui (\_\_\_\_\_) Non (\_\_\_\_\_)

#### 1.1.6 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

#### 1.1.7 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le mois de novembre 2014 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : \_\_\_\_\_ .

#### 1.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

### 1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture,

l'installation, l'échelonnage, la formation, les manuels et la récupération et l'élimination de la vieille machine à rayon X, rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

### 1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T

Fluctuation du taux de change

2013-11-06

### 1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

**Lu :**                    **Oui :** \_\_\_\_\_

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) :** Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :**
  - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

**Lu et Compris :**

**Oui :** \_\_\_\_\_

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

Documents Pertinents

5. L'entrepreneur doit consulter les documents suivants et respecter toutes les exigences connexes :  
Code de scurit29 de Sant Canada, « Dispositifs à rayons X pour l'inspection des bagages - précautions à prendre »; le document peut être consulté sur le site Web de Santé Canada, en cliquant sur l'hyperlien (document essentiel pour assurer la livraison de produits livrables adéquats);

6. Rglement sur les dispositifs mettant des radiations (PARTIE IV - DISPOSITIFS À RAYONS X POUR L'INSPECTION DES BAGAGES); le document peut être consulté sur le site Web de Justice Canada, en cliquant sur l'hyperlien.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir a l'annexe B

**1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA (*Ottawa, Ontario*) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

**2. Méthode de sélection**

A0031T Méthode de sélection -  
critères techniques obligatoires seulement

2010-08-16

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 2. Besoin

### 2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " l'Annexe A ".

### 2.2 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

### 2.3 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur, en anglais ou en français, doit être fournie avec chaque système.

### 2.4 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus 10 utilisateurs.

Add in sentence from RFP about how long the training will take when you are issuing Contract.

## 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 4. Durée du contrat

### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Linda Emond  
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
 Direction générale des approvisionnements  
 Direction des produits commerciaux et de consommation  
 11, rue Laurier  
 6A2, Phase III, Place du Portage  
 Gatineau (Québec) K1A 0S5  
 Téléphone : 819-956-4014  
 Télécopieur : 819-956-3814  
 Courriel : linda.emond@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom: \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur (remplir)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_  
 No de téléphone : \_\_\_\_\_  
 No de télécopieur : \_\_\_\_\_

#### Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_  
 No de téléphone : \_\_\_\_\_  
 No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé(s) dans dans « l'annexe A, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ ((à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Clauses du guide des CCUA

H1000C

Paiement unique

2008-05-12

## 7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
  - c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou, à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément

aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2014-06-26) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A , Besoin;
- d) Exigences techniques obligatoires
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission),

## 11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16

## 12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario (insérer le nom du lieu de destination convenu) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

15015-141097/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

15015-141097

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv91615015-141097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## ANNEXE A

### BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (BSGG) doit faire l'acquisition d'une machine à rayons X incluant l'installation, l'échelonnage, la formation et les manuels, RDA (Ottawa, Ontario) conformément aux critères obligatoires décrites à l'annexe B. Le soumissionnaire doit aussi récupérer la vieille machine à rayons X et l'éliminer correctement.

Description	Firm Qty	Firm unit price
Machine à rayons x ,l'installation, l'échelonnage, la formation, l'entretien, les manuels conformément aux exigences techniques a l'annexe B de la demande de proposition. À la livraison, récupérer la vieille machine à rayons X et l'éliminer correctement.	1	\$ _____

## ANNEXE B

### SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR

#### Machine à rayons X

**Fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.**

1. Appareil d'inspection à rayons X à convoyeur, compact, léger et ergonomique, ayant la capacité de contrôler des articles d'intérêt, entre autres les serviettes, les sacs à main, les sacs à dos, les bacs (en plastique et en matériaux rigides) et les colis. Poids maximal : 400 lb ou 250 kg;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

2. Dimensions du tunnel (y compris le convoyeur): 600 mm de largeur sur 400 mm de hauteur (23,6 po sur 15,7 po);

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

3. Un ou des panneaux doivent recouvrir toute ouverture d'accès conçue pour l'introduction ou le retrait des bagages, conformément aux exigences de l'alinéa 2.3 a) de la partie IV du *Règlement sur les dispositifs émettant des radiations*;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

4. Dimensions hors-tout de la machine à rayons X (hormis le moniteur) : longueur maximale de 190 cm (75 po), largeur maximale de 76 cm (30 po) et hauteur maximale de 137 cm (54 po);

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

5. Norme de pénétration (acier) : 30 mm ou valeur supérieure; valeur typique : entre 30 mm et une valeur supérieure;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

6. Cycle de service : 100 %, sans aucune étape de réchauffement requise;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

7. Générateur de rayons X : direction du faisceau : diagonale; puissance supérieure à 140 kV, jusqu'à une valeur maximale de 160 kV;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

8. Système de production des images : présentation des images en couleur;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

9. Auto-archivage des images des articles inspectés;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

10. Mémoire vidéo numérique : 1280 sur 1024, à 24 bits, ou valeurs supérieures;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

11. Fonction d'évaluation des images : noir et blanc, faible négative, avec agrandissement électronique pouvant atteindre jusqu'à 16 fois de grossissement;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

12. Capacité de produire deux (2) images affichées simultanément sur deux (2) écrans à cristaux liquides de 21 po ou plus;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

13. Alimentation électrique : l'appareil doit fonctionner avec un courant de 110 volts (le cordon de secteur doit être compris dans l'ensemble);

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

14. Fuite de rayons X : le dispositif d'inspection de l'appareil à rayons X doit respecter les exigences du Code de sécurité 29 de santé Canada (Dispositifs à rayons X pour l'inspection des bagages - précautions à prendre) et de la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations* du Canada. L'entrepreneur doit fournir un certificat ou un document officiel de Santé Canada indiquant que l'appareil d'inspection à rayons X est conforme aux exigences de la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations*. Le rayonnement doit être de catégorie « faible », conformément aux normes pertinentes.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

15. Éléments facultatifs en matière de sûreté de l'appareil, par exemple, une fonction qui empêche son fonctionnement si les portes ne sont pas toutes verrouillées ou en cas de fuite de rayonnement, ou une fonction qui empêche l'appareil de démarrer si une ou des portes ne sont pas verrouillées;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

16. Dispositif intégré d'alimentation sans interruption (*UPS*) afin de prévenir les effets des

périodes d'instabilité du circuit local d'alimentation principale, et pour assurer la fiabilité et le rendement optimal de l'appareil;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

17. Technologie à double affichage

- a. L'appareil doit avoir la capacité d'afficher l'image transmise en mode « rayons X à double énergie », en couleurs ainsi qu'en noir et blanc;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

- b. Il doit avoir la capacité de soustraire les matières organiques et métalliques de l'image transmise en mode « rayons X à double énergie »;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

- c. Il doit avoir la capacité de produire des images claires et contrastées des composants et du contenu des objets inspectés, à l'aide d'une technique d'imagerie non intrusive par rayons X à plusieurs énergies. Un code de couleurs normalisé, relatif aux matières organiques, inorganiques et métalliques, doit être intégré aux renseignements lorsque l'image traitée est affichée à l'écran;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

18. Capacité de commander et régler le contraste et la luminosité de l'image;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

19. Capacité d'exécuter l'inspection au rayons X des objets en modes avance et recul du tapis roulant;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

20. Fonction spéciale permettant à l'opérateur qui n'a pu observer un objet sur l'image d'effectuer un rappel d'image;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

21. Capacité d'exporter des images en formats .TIF, .BMP, .PNG ou .JPEG;

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

22. L'appareil doit comporter un système de projection d'images de menaces (SPIM) qui intègre des images de cette nature, par projection, dans les deux images obtenues par rayons X;

Solicitation No. - N° de l'invitation

15015-141097/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

15015-141097

File No. - N° du dossier

pv91615015-141097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

23. Caractéristique relative au dispositif de comptage des objets balayés.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

### **Information Additionnelle:**

La machine à rayons X doit être livrée, d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2014, au sous-sol de l'édifice appelé « Rideau Hall : gazomètre » ou « bâtiment à coupole » (noms de l'édifice établis sur le site Web *Lieux patrimoniaux du Canada*), qui est situé au 1, promenade Sussex, à Ottawa (Ontario). Des essais d'acceptation en usine doivent être exécutés sur les lieux de livraison, dans le cadre des travaux d'installation et d'étalonnage de la machine.

### **Facteurs limitatifs**

Les heures d'exploitation de la salle de courrier du BSGG sont les suivantes : du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30 (la salle est fermée les jours fériés);

La salle de courrier du BSGG est située au sous-sol de l'édifice appelé

« Rideau Hall : gazomètre » ou « bâtiment à coupole »;

Un ascenseur, d'une capacité de 2500 lb (1134 kg) est disponible sur place;

L'espace de travail, dans la salle de courrier, est minimal;

L'exploitation de la salle de courrier ne peut être interrompue pendant plus d'une journée;

Les séances de formation doivent être offertes aux employés susmentionnés, répartis en deux groupes; les deux séances doivent avoir lieu au cours de la semaine suivant la livraison de la machine à rayons X.

Solicitation No. - N° de l'invitation

15015-141097/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

15015-141097

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv91615015-141097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### **Annexe C**

## **LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)**

Nom

Position

---

---

---

---

---

---

---

---